



Demande de droit de viste de ma fille

Par **ernestine**, le **23/01/2009** à **19:17**

Ma grand-mère qui 90 ans m'a prêté la somme de 2 000 Euros et n'a pas voulu que j'en parle à ma mère qui gère ses comptes (ma grand-mère a plus de 20 000 Euros). J'ai remboursé la somme de 1 750 Euros en 2 mois. Ma mère a reçu le relevé bancaire de ma grand-mère et a vu le prêt.rnrnElle m'a téléphoné en me disant qu'elle ne voulait plus me voir et qu'elle ferait tout ce qu'elle peut pour me causer du tord (Mes parents vivent à 1 km de moi). Depuis, elle a mis certaines de ses menaces à exécutions et ne veut plus entendre parler de moi et de tout ce qui m'entoure alors que je suis auprès d'elle tout le temps.rnrnJe suis actuellement en Congé de Longué Durée suite à cancer, et autres choses plus graves. Je dois suivre un traitement à vie et mes médecins sont inquiets pour ma santé à cause de tous ses tracassés qui se repercutent sur ma santé. rnrnJ'ai une petite fille de 2 ans 1/2 pour laquelle je me suis battue pour l'avoir. Maintenant, je crains chaque jour de voir dans mon courrier une lettre de son avocat m'indiquant qu'elle a demandé un droit de visite et d'hébergement. Elle serait capable pour me faire souffrir. Alors que ma mère à 64 ans, elle est lourdement handicapée par un surpoids important (elle ne peut se déplacer qu'avec une canne et doit mettre au moins 5 bonnes minutes pour se lever d'une chaise. Mon père est lui aussi gravement malade et il travaille pour une association afin de ne pas rester seul à ne rien faire à la maison.rnrnQue dois-je faire ? Je ne veux pas refuser que mes parents voient leur petite fille mais je voudrais que cela ne passe pas devant la justice. Mais, ma mère veut me faire payer le fait que je n'ai pas dit que ma grand-mère qui saine d'esprit me prêtait cette somme.rnrnQuels sont mes droits ? Surtout qu'elle vient de dire à mon époux que s'il m'arrivait quelque chose de malheur compte tenu de ma santé, elle demanderait la garde totale de ma fille en faisant valoir que mon époux qui est le père de notre enfant est incapable de s'occuper d'elle. rnrnPouvez-vous m'aider ?????rnrnMille mercis d'avance